



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : enseignement superieur

Question écrite n° 796

Texte de la question

Alors que le nombre d'étudiants à la Reunion ne cesse d'augmenter, les moyens dont dispose l'université sont loin de suivre cette évolution. La construction d'une faculté de droit disposant des moyens et du personnel d'encadrement suffisant à son bon fonctionnement est une nécessité pour la jeunesse réunionnaise, les enseignants, et bien entendu, pour le développement de l'île. D'une manière plus générale, c'est l'ensemble du domaine scolaire et universitaire qui doit faire face à des problèmes cruciaux en matière de manque d'effectifs, de locaux, de logement des étudiants. La création de nouvelles formations adaptées aux besoins de la Reunion est aussi une nécessité. M Laurent Verges demande donc à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre pour améliorer la situation de l'enseignement à la Reunion et répondre ainsi à l'attente des Réunionnais pour qui la formation est un outil indispensable au développement de leur île.

Texte de la réponse

Reponse. - L'université de la Reunion a bénéficié sur la période 1984-1988 de la création de vingt-trois postes d'enseignants. Ces postes accompagnaient la création de quatre DEUST (agro-alimentaire, maintenance industrielle, documentation-information-communication, gestion des PME) et la rénovation des DEUG SSM et SNV. Au titre de l'année 1987, dans le cadre de la mise en place du DEUST documentation-information-communication, cet établissement s'est vu attribuer deux postes de maîtres de conférences en 71e section Information-communication-documentation. En 1988, la création du DEUST gestion des PME a été accompagnée d'un emploi de maître de conférences en sciences de gestion. Un emploi de maître de conférences en biochimie appliquée a également été attribué pour renforcer les diplômes existants. Pour l'année 1989, la plus grande attention sera apportée aux demandes de l'université de la Reunion.

Données clés

Auteur : [M. Verges Laurent](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 796

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2224